

Mesdames et Messieurs les président(e)s et référent(s),

Le programme commémoratif 2022 a été présenté lors du séminaire national des 26 et 27 novembre 2021.

*Il est rappelé que l'objectif du Souvenir Français est d'organiser des gestes commémoratifs sur les tombes de **Morts pour la France**.*

A cette fin, le concept de geste commémoratif a été défini.

C'est une cérémonie :

- *organisée sur une tombe de morts pour la France par le Souvenir Français ;*
- *qui associe les élus municipaux, les familles concernées, une classe scolaire (qui a préparé la cérémonie), les adhérents et les porte-drapeaux, jeunes et aînés, du Souvenir Français, ainsi que les médias locaux ;*
- *qui se structure autour de gestes simples : les participants déposent une fleur / observent une minute de silence / assistent à la lecture d'un texte de présentation du défunt (si possible par un jeune).*

Au niveau national, les gestes commémoratifs de 2022 sont les suivants :

- *Le 50ème anniversaire de l'intervention militaire française au Tchad (1969-1972).*
- *Le 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.*
- *Le 80ème anniversaire de l'année 1942.*

Il nous faudra les décliner localement.

Deux gestes commémoratifs s'ajoutent pour notre délégation :

- *Hommage au Président du conseil natif de notre département.*
- *Hommage aux Maréchal de Lattre de Tassigny (prévu le 11 janvier 2022 à Amélie les bains).*

1/ Le 50^{ème} anniversaire de l'intervention militaire française au Tchad (1969 – 1972) :

Durant cette intervention, 59 combattants sont Morts pour la France. A ce jour, les tombes de 51 d'entre eux ont pu être localisées. A priori, nous n'avons dans notre département qu'un mort pour la France au Tchad, mais pas pour cette période (le marsouin Palet à Montalba le Château). Il nous appartient de mobiliser les adhérents du Souvenir Français et de créer un geste commémoratif à une date qui est laissée libre à notre décision.

2/ Le 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie (1972) :

Le Souvenir Français a présenté son projet lors d'une session de travail organisée au Ministère des Armées. Ce projet consiste à mettre en avant, durant l'année 2022, les 25 000 combattants morts pour la France en Algérie, en organisant des gestes commémoratifs sur leur tombe.

Cette idée a été reprise par la ministre qui a confié aux services de son ministère (DPMA et ONACVG) le soin de la mettre en œuvre.

Dès lors, il nous est demandé de participer aux réunions de travail que ne manqueront pas d'organiser les directeurs départementaux de l'ONAC.

Concernant ce projet, notre position est la suivante :

- Chaque tombe de combattant doit être mise en lumière dans le cadre d'une cérémonie organisée dans le cimetière.*
- La date de la cérémonie est décidée par l'ONACVG en relation avec les associations.*
- Le Souvenir Français souhaite que la date choisie ne soit pas conflictuelle (hors 19 mars et 5 décembre).*
- Les comités du Souvenir Français participeront à la cérémonie organisée sur chaque tombe.*

3/ Le 80^{ème} anniversaire de 1942 :

Le Souvenir Français poursuit la commémoration des 80^{ème} anniversaires (après 1939, 1940 et 1941). Ainsi, une brochure sera publiée pour l'année 1942.

Le Souvenir Français mettra en lumière un combattant ou une victime (1942 étant l'année des grandes rafles anti juives ainsi que des déportations et fusillades d'otages) de chaque département (les 96 métropolitains et les 9 départements et territoires d'Outre-mer).

Il nous appartient donc d'envoyer au siège notre proposition.

Notez cependant que :

- Le combattant et/ou la victime doit être mort en 1942 ou bien il doit s'être fortement illustré durant cette année-là.*
- Ce combattant et/ou cette victime doit impérativement reposer dans une tombe familiale ou une tombe communale restituée, située dans le département d'où émane la proposition.*
- Nous devons envoyer au siège une courte biographie, une photographie du combattant ainsi que celle de sa tombe **avant le 30 janvier 2022.***
- Il vous incombe également d'adresser au siège les références de géolocalisation de la tombe du combattant ou de la victime choisie.*

La brochure sera publiée début octobre 2022 comme les 3 années précédentes. La date du geste mémoriel est laissée à notre seule décision en précisant qu'elle devra avoir lieu durant l'année 2022.

A l'occasion du geste commémoratif, la cocarde du Souvenir Français sera apposée sur la tombe. Cela nécessite donc l'accord préalable de la famille, si cette dernière a pu être localisée.

*Amicalement,
Général Gilles Glin*